

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*De l'élaboration à l'application d'engagements régionaux et internationaux en matière de développement durable: le rôle des parlementaires*

*Synthèse des conférences et discussions du samedi 20 septembre 1997*

### **Président:**

**Monsieur Montgomery Maule**

Président de l'Assemblée de Saint-Vincent-et-Grenadines

### **Vice-président:**

**Monsieur Henri-François Gauthier**

Député à l'Assemblée nationale du Québec

### **Conférenciers:**

**Monsieur Emigdio Flores Calpiñeiro**

Député à la Chambre des députés de la République de Bolivie

Président du Parlement amazonien

**Monsieur Bob Mills**

Député à la Chambre des communes du Canada

**Monsieur Humberto Peláez Gutiérrez**

Secrétaire exécutif du Parlement latino-américain

### **Secrétaire:**

**Monsieur Jean-Guy Pelletier**

Assemblée nationale du Québec

---

*Monsieur Emigdio Flores Calpiñeiro est député à la Chambre des députés de la République de Bolivie où il a été président de la Commission de l'environnement et des ressources naturelles et président de la Commission des sciences et de la technologie. Après avoir exercé les fonctions de vice-président du Parlement amazonien, il en assume la présidence jusqu'en 1998. Diplômé en sociologie de l'université Paul Valéry en France, monsieur Flores Calpiñeiro a assumé, de 1979 à 1980, la fonction de coordonnateur de la Corporation de développement de CORDEPANDO en Bolivie. De 1982 à 1988, il a été professeur à l'Université fédérale d'Acre au Brésil de même que coordonnateur technique de la Commission de la planification agricole de l'État d'Acre.*

---

Monsieur Flores Calpiñeiro présente d'abord le Parlement amazonien, qui rassemble des parlementaires des pays du bassin du fleuve Amazone et qui a pour but de renforcer les liens politiques et législatifs entre les huit pays membres que sont la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, la Guyane, le Pérou, le Suriname et le Venezuela. Il souligne également que cette organisation prend de nombreuses initiatives en matière d'environnement, de développement durable et de diversité biologique, notamment par l'élaboration d'un cadre législatif portant sur la diversité biologique, les parcs nationaux, les espèces menacées et les ressources forestières. Le Parlement amazonien travaille également à un projet de Fonds pour l'Amazone dont l'objectif est d'amasser des ressources pour financer des projets régionaux s'inscrivant dans l'optique du développement durable.

Les parlementaires ont principalement trois tâches au sein de leur Congrès national: légiférer, surveiller les mesures adoptées par le pouvoir exécutif et enfin, effectuer des démarches pour leurs électeurs. Selon monsieur Flores Calpiñeiro, ils peuvent contribuer, à travers chacune de ces tâches, au débat et au processus de développement durable. Selon le conférencier, il est possible qu'une politique respecte les critères du développement durable. Pour lui, la création de ministères du développement durable constitue par ailleurs un moyen efficace pour atteindre les objectifs du développement durable. Encore faut-il cependant que ces ministères possèdent les pouvoirs appropriés pour tenir compte de ses dimensions politique, sociale et économique et notamment, un droit de regard sur les investissements publics et privés.

L'intégration de mesures concernant le développement durable entre nos pays respectifs n'est pas seulement un besoin, c'est une nécessité impérieuse. En ce sens, le processus d'intégration n'est pas une menace au développement durable. Au contraire, il faut effectuer un travail constructif à partir de nos textes de lois afin d'assurer une meilleure coordination et permettre ainsi à nos pays de s'intégrer dans des ensembles plus vastes. À cet égard, la formation de commissions qui traiteront de l'intégration et de grands projets d'infrastructures, telle la construction d'un gazoduc entre la Bolivie et le Brésil, apparaît comme un élément encourageant. Les discussions qui s'y tiendront viseront notamment à atténuer les effets directs et indirects de ces ouvrages sur l'environnement et les communautés autochtones.

Sans système démocratique, nous ne pouvons pas parler de développement durable, car la stabilité politique mène à la stabilité économique et cette dernière nous permet d'aspirer à d'autres projets, tels le développement durable et l'intégration à grande échelle. Monsieur Flores Calpiñeiro se réjouit de retrouver désormais partout la préoccupation environnementale, mais il lance un cri d'alarme au sujet de la course aux armements qui prévaut actuellement en Amérique latine. À son avis, les parlementaires disposent de nombreux moyens pour favoriser l'atteinte d'un développement durable et peuvent exercer des pressions sur les pouvoirs exécutifs pour faire progresser l'intégration et assurer l'adoption des lois nécessaires.

---

*Monsieur Bob Mills est député à la Chambre des communes du Canada depuis octobre 1993. Il est le porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'affaires internationales et est membre du comité de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures et le Commerce international. Avant d'entreprendre sa carrière politique, monsieur Mills a obtenu un*

*baccalauréat en science et un diplôme en éducation de l'Université de Saskatchewan. Il a ensuite fait une majeure en histoire et en biologie. De 1965 à 1979, il a enseigné la biologie à l'école secondaire «Lindsay Thunder Comprehensive» de Red Deer. En 1979, il fonde l'agence de voyage «Mills Travel Limited», pour laquelle il recevait en 1992 le «Travel Hall of Fame Award» à Orlando aux États-Unis.*

---

Le développement durable est devenu, en cette fin de siècle, un mot passe-partout, fourre-tout, qu'on se doit d'expliquer. Le développement durable, c'est un développement qui satisfait aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. Nous devons également reconnaître que ce que l'on entend par développement durable changera au fil du temps, sa définition étant dynamique. Chaque génération a la responsabilité de gérer son développement de manière à ne pas causer de dommages irréparables à l'environnement.

La pauvreté est un des principaux ennemis du développement durable. Non seulement faut-il élever le niveau de vie pour que tous puissent bénéficier de conditions de vie minimales, mais il faut encore investir dans l'éducation, la santé, la recherche, les routes, les communications, l'énergie, le logement, l'approvisionnement en eau potable et la gestion des déchets.

La rapidité des changements et les progrès technologiques font en sorte qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas imaginer ce qui va se produire au XXI<sup>e</sup> siècle. Par exemple, les changements survenus dans le domaine de l'agriculture depuis 25 ans au Canada ont été extraordinaires: la rotation des cultures, l'amélioration des équipements et les nouvelles techniques ont toutes contribué à augmenter la productivité.

On pensait, il y a 30 ans, que la population mondiale continuerait à s'accroître démesurément; or, au contraire on assiste à une diminution du taux de croissance démographique. Les Nations unies estiment néanmoins qu'au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, il y aura dix milliards d'habitants sur la Terre. Notre écosystème pourra-t-il assurer la subsistance du double de la population actuelle? La réponse est affirmative si l'on augmente, par l'utilisation de nouvelles technologies, la productivité des terres des pays en développement.

Par ailleurs, les 28 pays ici représentés devraient également collaborer afin d'assurer la gestion des ressources renouvelables. Les sources d'énergie actuelles pourraient s'épuiser un jour, ce qui en augmenterait le coût. Pour être plus juste, il faut cependant ajouter que les solutions de rechange deviendront plus concurrentielles et que les pratiques de conservation de l'énergie vont s'accroître. D'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, nous disposerons de sources d'énergie dont nous ne soupçonnons même pas l'existence aujourd'hui.

Il ne faut pas oublier que la biosphère est un système fermé. Ainsi, pour le XXI<sup>e</sup> siècle, il faut nous concentrer sur le développement de nouvelles technologies de recyclage afin de maximiser l'utilisation des ressources épuisables. Les sites d'enfouissement sont une façon inefficace de disposer des déchets. En fait, plus de matériaux devraient être recyclés plutôt que d'être jetés à la décharge.

Pour monsieur Mills, il est essentiel que les parlementaires travaillent à la mise en oeuvre du concept de développement durable au sein de leurs pays respectifs en coopérant et en établissant des partenariats. De plus, si l'on souhaite assurer un développement durable au sein des Amériques, une attitude proactive doit être adoptée afin d'aider les États les moins avancés en ce domaine à établir et à faire respecter des normes environnementales. Monsieur Mills souhaite par-dessus tout que les parlementaires réussissent à redonner espoir aux jeunes des Amériques.

---

*Monsieur Humberto Peláez Gutiérrez est secrétaire général du Parlement latino-américain. Il a été sénateur de la République de Colombie entre 1974 et 1994, période au cours de laquelle il a présidé le Congrès de la Colombie, de même que la Commission du budget et celle des relations extérieures du Sénat. Il a occupé respectivement les postes de vice-président et de président du Parlement andin entre 1986 et 1989. De 1982 à 1995, il a été vice-président, président, secrétaire général et directeur du siège permanent du Parlement latino-américain.*

---

Au cours du dernier demi-siècle, nous avons retiré davantage de la Terre qu'au cours de tous les siècles précédents et durant cette même période, nous avons accru notre capacité à la détruire. L'indifférence générale face à ces phénomènes s'est également généralisée. De nos jours, moins du quart de la population du monde consomme les trois quarts des matières premières et produit 75 % des déchets solides. C'est pourquoi, selon monsieur Peláez Gutiérrez, nous devons reconnaître un impératif absolu: celui de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable, qui est défini, selon les Nations unies, comme le développement équilibré de nos ressources présentes sans que ne soient compromis le développement et les ressources des générations futures. Nous n'avons pas de droit de propriété absolu et permanent sur le capital écologique de la Terre, nous ne sommes que les locataires de cette planète.

Durant la dernière décennie, le thème de l'environnement a été à l'ordre du jour de presque toutes les conférences internationales. Les sujets qui reviennent le plus fréquemment dans les différentes déclarations et accords internationaux touchent surtout la protection de l'atmosphère, de la biodiversité, de l'environnement, des forêts, de l'eau, du milieu maritime, de même que les questions liées aux déchets toxiques et dangereux, à la biotechnologie, aux populations autochtones, à la science et à la technologie, au cadre juridique et judiciaire, au renforcement institutionnel, aux ressources financières et au commerce international.

Il existe un consensus sur un certain nombre de principes fondamentaux expliquant l'origine de certains problèmes environnementaux tels le sous-développement, l'effet de serre et la souveraineté dont disposent les États dans l'exploitation de leurs ressources naturelles. Le Sommet de la Terre a aussi mis l'accent sur le fait que les défis environnementaux sont rattachés de près aux questions de consommation, de croissance démographique et d'accroissement des inégalités économiques au sein des populations.

Cependant, malgré ce constat, non seulement la situation globale de la planète ne s'est pas améliorée, mais elle a continué de se détériorer dans certains domaines. Il faut reconnaître qu'il

n'y a pas de réelle volonté politique pour mettre en oeuvre des mesures strictes visant à résoudre les problèmes ayant des impacts négatifs sur l'environnement.

Différents moyens concrets doivent être identifiés pour corriger les erreurs du passé. La solution est étroitement liée à l'adoption d'une nouvelle attitude en regard de la coopération internationale, ce qui pourrait se traduire par un accroissement des ressources financières, un meilleur accès aux technologies, une multiplication des échanges commerciaux et par la résolution du problème de la dette extérieure.

Une suggestion intéressante réside dans ce qu'on pourrait appeler «la participation consciente», c'est-à-dire un engagement social et une prise de conscience par l'éducation. Deux concepts fondamentaux sont ainsi associés: le développement durable et la démocratie participative. Pour ce faire, l'action concertée de tous les acteurs de la société apparaît comme un élément d'appui indispensable à l'action parlementaire. Chaque assemblée législative a la triple fonction de légiférer, de contrôler et de débattre des problèmes sociaux, en plus d'assurer une fonction de coordination. Ce travail devrait être accompli à la fois par les parlements et par les organisations parlementaires internationales qui constituent d'importantes tribunes de discussion et d'analyse. Les Parlements nationaux doivent donc ratifier les conventions internationales et veiller à leur mise en oeuvre.

Le Parlement latino-américain, qui regroupe 22 pays, est un exemple d'organisme régional à caractère permanent. Il a été créé dans le but de jouer un rôle de forum politique de haut niveau, d'agir comme promoteur du développement et de l'intégration et ce, dans un cadre de démocratie absolue. En plus des activités du Parlement lui-même, plusieurs commissions ont été instituées afin d'établir un lien essentiel avec les divers parlements des pays membres et avec de nombreuses organisations, tels le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Commission latino-américaine interparlementaire pour l'environnement et, dans le cadre des conférences interparlementaires, avec le Parlement européen.

Nous devons nous faire porteur d'un message d'espoir fondé sur la nécessité d'établir un monde de coopération. La mise en application du Programme 21, adopté au Sommet de la Terre en 1992, est non seulement réalisable mais impérative, tant sur le plan économique qu'environnemental. On doit faire en sorte que la croissance économique n'entraîne plus la destruction de l'humain, et que le développement industriel ne détériore pas l'environnement de manière irréversible. Pour résumer, toute stratégie de développement doit accorder la priorité à l'avenir et au développement durable dans le monde.

---

## ***SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS***

Un délégué brésilien mentionne qu'au-delà de la ratification d'accords internationaux, tel le Programme Action 21, les pays doivent respecter leurs engagements, faute de quoi ces processus ne servent à rien. Aussi, c'est à un problème de redistribution des richesses que nous faisons face collectivement, car il y a trop de richesses dans les mains d'un trop petit nombre et trop de misère dans les mains des autres.

Un député du El Salvador regrette pour sa part que les accords internationaux ne donnent pas toujours les résultats escomptés parce que les parlements locaux n'assument pas leur responsabilité de contrôle et de surveillance de la pollution.

Un intervenant demande si l'on tient compte du développement durable dans l'exploitation minière en Amérique latine. Monsieur Péláez Gutiérrez fait remarquer que l'exploitation minière est une des principales sources de pollution mais que des rectifications sont en cours afin de réglementer l'exploitation minière et de protéger l'environnement.

D'autres soutiennent que le Pérou est en train de mettre en place des lois plus sévères afin de permettre au pays de se développer tout en respectant ce qui a été convenu à Rio en 1992. Par exemple, une loi vient d'être promulguée à l'effet que tout projet d'investissement doit être accompagné d'une évaluation des impacts environnementaux.

Selon un intervenant, il faudrait que le Parlement latino-américain ait la capacité de faire pression sur les parlements locaux pour leur faire assumer leurs responsabilités. Un délégué du El Salvador fait observer que des lois sont votées pour punir ceux qui ne respectent pas les ententes et qu'à son avis, il ne faut pas se contenter de punir, mais également récompenser ceux qui respectent les accords.

Un intervenant souligne que des assemblées comme celle-ci permettent de sensibiliser les parlementaires aux questions environnementales. Un délégué souligne, pour sa part, que les femmes ont été très peu présentes à ces assises et il espère qu'elles joueront un plus grand rôle une prochaine fois. L'ensemble des participants s'entend pour dire que l'heure n'est plus à la discussion mais à l'adoption de mesures concrètes.